

JEU-CONCOURS LA POSTE Ça Déménage

Du 07/06/2022 au 10/07/2022

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La Poste, société anonyme au capital de 5 620 325 816 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 356 000 000 ayant son siège - 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 PARIS- (ci-après la « Société Organisatrice »), organise du 07/06/2022 au 10/07/2022 à 23h59 (ci-après la « Durée du Jeu »), un **jeu concours avec obligation d'achat** intitulé « Ça déménage » (ci-après le « Jeu »).

Les présentes modalités ont pour objet de définir les droits et obligations de la Société Organisatrice et des participants au Jeu. La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la Société Organisatrice.

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion des personnes ayant participé directement et indirectement à l'élaboration du Jeu, ainsi que des personnes ayant des liens de parenté avec le personnel de la Société Organisatrice ayant participé à l'organisation du jeu et de l'agence en charge de la production du jeu.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

3.1 Déroulement du Jeu

Pendant la Durée du Jeu, le participant se rend à l'adresse suivante :

<https://www.laposte.fr/changement-adresse-demenagement-reexpedition>

Le participant devra acheter un service de réexpédition de courrier sur le site <https://www.laposte.fr/> parmi les services suivants :

- La Réexpédition définitive nationale du courrier 6 mois - 38,70€
- La Réexpédition définitive nationale du courrier 12 mois - 64,50€
- La réexpédition définitive à l'international 6 mois, fin de mois - 98€
- La réexpédition définitive à l'international 12 mois, fin de mois - 177€
- La réexpédition temporaire nationale de 15 jours à 1 mois - 30€

- La réexpédition temporaire nationale de 1 mois à 6 mois – 38,70€
- La réexpédition temporaire nationale de 6 mois à 1 an – 64,50€
- La réexpédition temporaire internationale de 15 jours à 1 mois - 50€
- La réexpédition temporaire internationale de 1 mois à 6 mois- 95€
- La réexpédition temporaire internationale de 6 mois à 1 an- 166€
- Le pack déménagement 6 mois – 54€
- Le pack déménagement 1 an – 78€
- Abonnement mobilité 1 an – 85,50€
- Garde de courrier de 2 mois – 26€

Les tarifs ci-dessus sont nets de taxe.

Et indiquer le code **CADEMENAGE** lors de sa commande dans le champ prévu à cet effet.

Le participant sera alors automatiquement inscrit pour le tirage au sort journalier et lui permettant de remporter un des lots décrits dans l'article 5.

Le règlement complet est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.laposte.fr/changement-adresse-demenagement-reexpedition>, en bas de page, via le lien « Voir les modalités complètes de participation dans le règlement et sur laposte.fr »

3.2 Nombre de participations par personne

Une seule participation par personne est possible. La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification à cet égard.

3.3 Participations non prises en compte

Ne seront pas prises en compte les participations :

- a) Ayant eu lieu après le 10 juillet 2022 à 23h59 ;
- b) Les participants ayant annulé leur commande sur le site <https://laposte.fr/> ou les commandes ayant dû être annulées par la Société organisatrice
- b) Comportant des données (ex : adresse, nom) incomplètes, inexactes, usurpées ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement ;
- c) De participants résidant en dehors de la France métropolitaine (Corse incluse) ;
- d) Réalisées sans respecter de la procédure ci-dessus.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS PAR TIRAGE AU SORT

Pour les tirages au sort N°1 à 33, 10 gagnants seront tirés au sort chaque jour, soit un total de 330 gagnants remportant l'un des lots décrit dans l'article 5.

Pour le tirage au sort N°34, 1 gagnant sera tiré au sort remportant le lot correspondant décrit dans l'article 5.

Tirage au sort n°1 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 07/06/2022 de 0h00 à 23h59

Tirage au sort n°2 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 08/06/2022 de 0h00 à 23h59

Tirage au sort n°3 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 09/06/2022 de 0h00 à 23h59

Tirage au sort n°4 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 10/06/2022 de 0h00 à 23h59

Tirage au sort n°5 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 11/06/2022 de 0h00 à 23h59

Tirage au sort n°6 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 12/06/2022 de 0h00 à 23h59

Tirage au sort n°7 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 13/06/2022 de 0h00 à 23h59

Tirage au sort n°8 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 14/06/2022 de 0h00 à 23h59

Tirage au sort n°9 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 15/06/2022 de 0h00 à 23h59

Tirage au sort n°10 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 16/06/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°11 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 18/06/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°12 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 19/06/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°13 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 20/06/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°14 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 21/06/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°15 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 22/06/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°16 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 23/06/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°17 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 24/03/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°18 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 25/07/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°19 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 26/07/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°20 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 27/07/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°21 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 28/07/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°22 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 29/07/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°23 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 30/07/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°24 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 01/07/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°25 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 02/07/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°26 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 03/07/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°27 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 04/07/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°28 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 entre le 05/07/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°29 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 06/07/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°30 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 07/07/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°31 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 08/07/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°32 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 le 09/07/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°33 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 entre le 10/07/2022 à 0h00 et 23h59

Tirage au sort n°34 : seront éligibles à ce tirage au sort, les participants ayant commandé, conformément aux modalités de l'article 3 entre le 07/06/2022 à 0h00 10/07/2022 à 23h59

Les personnes désignées gagnantes seront informées par e-mail par la société DigitAddict à l'adresse électronique indiquée sur le formulaire de participation dans un délai de 30 jours à compter du tirage au sort n°34 qui aura lieu le 21 juillet 2022. Elles devront, sous 10 jours ouvrables à partir de l'envoi de l'email, confirmer leur lot par email. La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité relative à la réception de l'email en courrier indésirables sur la boîte email du participant.

Le lot sera disponible sous 2 mois suivant la confirmation de lot du gagnant.

Toute participation contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent Règlement, bien que tirée au sort, sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort. Le nouveau tirage au sort se déroulera comme mentionné dans cet article.

La Société Organisatrice tranchera souverainement, et dans le respect des lois, toute question d'application et/ou d'interprétation du présent règlement ainsi que toute question non réglée par celui-ci et qui viendrait à se poser à l'occasion du présent Jeu.

ARTICLE 5 : LES PRIX

Pour cette opération, 34 tirages au sort auront lieu.

Les dotations suivantes seront réparties aléatoirement lors des **tirages au sort n°1 à 33** au sort :

- 300 cartes cadeaux Weedogift d'une valeur unitaire de 10€ TTC
- 15 cartes cadeaux Weedogift d'une valeur unitaire de 20€ TTC
- 10 cartes cadeaux Weedogift d'une valeur unitaire de 50€ TTC
- 5 cartes cadeaux Weedogift d'une valeur unitaire de 100€ TTC

La dotation du **tirage au sort n°34** sera : un chèque bancaire d'une valeur de 1500€ (mille cinq cent euros)

Soit un total de 5 800€ de dotations. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'e-cartes cadeau selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte. La validation de la carte cadeau peut être activé à n'importe quel moment.

Tirage au sort n°1 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'e-cartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°2 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'e-cartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°3 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'e-cartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°4 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'e-cartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°5 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'e-cartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°6 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'e-cartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°7 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'e-cartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°8 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'écartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°9 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'écartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°10 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'écartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°11 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'écartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°12 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'écartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°13 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'écartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°14 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'écartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°15 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'écartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°16 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'écartes cadeau d'une selon les conditions de

l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°17 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°18 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°19 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°20 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°21 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°25 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°23 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°24 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°25 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de

l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°26 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°27 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°28 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°29 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°30 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°31 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°32 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°33 : 10 cartes cadeaux Weedogift. Les cartes cadeaux sont remises sous forme d'ecartes cadeau d'une selon les conditions de l'article 4 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com>. Les e-cartes cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte.

Tirage au sort n°34 : 1 chèque bancaire d'une valeur de 1500€ (mille cinq cent euros)

Suite à la désignation des gagnants décrite à l'article 4 ci-dessus, les gagnants seront prévenus par email de leurs gains par la société DigitAddict. Pour ce faire, les gagnants devront communiquer leurs coordonnées postales et téléphoniques, en répondant avant la date et l'heure indiquées dans l'email de confirmation, à la Société Organisatrice dont les coordonnées figureront dans ledit e-mail. Dans l'hypothèse où un gagnant ne se serait pas manifesté auprès de la Société Organisatrice avant la date et l'heure indiquées dans l'e-mail de confirmation, aux coordonnées qui lui auront été communiquées dans ledit e-mail, la Société Organisatrice se réserve le droit de redistribuer son gain.

La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité relative à une détérioration ou à une perte du prix causée par le gagnant ou par la société en charge de l'expédition des prix. Il reviendra au gagnant d'effectuer toute éventuelle démarche à cet égard, la Société Organisatrice s'engageant à fournir au gagnant toute information réclamée par La Poste dans le cadre de ses recherches. Aucune réclamation ne saurait être formulée à la société Organisatrice. Le gagnant s'engage à contacter directement le fabricant du prix en utilisant la facture qui lui sera fournie lors de l'envoi du prix. De plus, aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où un gagnant n'aurait pas reçu son prix dans le délai prévu, du fait que les coordonnées communiquées seraient erronées ou imprécises.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot, en tout ou partie, par un autre de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de prestation.

ARTICLE 6 – AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE ET DES DONNEES PERSONNELLES DES GAGNANTS

Chaque gagnant accepte et autorise dès à présent la Société Organisatrice et ses filiales à utiliser, diffuser et exploiter, à titre gratuit, son image pour toute utilisation interne et externe et sur tout type de supports (papier – revues, journaux, affiches, présentations et numérique – site internet, intranet La Poste, réseaux sociaux, vidéos), faisant référence au Jeu. Le gagnant devra alors signer une autorisation écrite relative à la diffusion de son image, qui en stipulera les modalités d'utilisation.

Cette autorisation est consentie pour la France sauf pour les utilisations envisagées sur Internet, qui sont par nature mondiales et pour une durée de 1 an à compter de la signature de ladite autorisation.

A cette date d'échéance, La Poste et ses filiales n'utiliseront plus l'image, initiales et code postal des gagnants sur de nouveaux supports de communication. Néanmoins, La Poste et ses filiales pourront maintenir les publications papiers déjà existantes jusqu'à épuisement des stocks.

ARTICLE 7 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel notées d'un (*) sont obligatoires. A défaut la participation ne pourra être prise en compte.

Les destinataires des données personnelles sont les services commerciaux et le marketing de La Poste. Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la participation du Jeu.

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, tout participant bénéficie d'un droit d'accès, d'effacement, d'opposition, de limitation, de rectification de ces données en écrivant à mesdonneespersonnelles.laposte@laposte.fr ou La Poste - BP 10245 - 33506 Libourne Cedex en joignant une copie recto d'une pièce d'identité.

Dans le cadre de sa politique de protection des données personnelles La Poste a désigné un délégué à la protection des données :
Madame la Déléguée à la Protection des Données du Groupe La Poste CP C703 - 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, la participant a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 8 : LIMITE DE RESPONSABILITE

8.1 La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de dommages ou accidents et d'une manière générale de toute insatisfaction qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance des lots gagnés.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, d'écourter, d'interrompre, de prolonger, de modifier le Jeu, sans que sa responsabilité puisse être engagée par ce fait. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié et dans un délai raisonnable. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue pour responsable du non envoi de courrier électronique relatif au lot en cas de succès ou de confirmation du gain ou en cas de retour du lot, si l'adresse électronique, l'adresse postale et/ou l'identité du gagnant est/sont inexactes, incomplètes et/ou fausses et/ou si le gagnant reste indisponible.

En outre, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de fraude des participants au Jeu.

Enfin, la Société Organisatrice n'est pas responsable des informations contenues sur les sites partenaires ou encore des conditions d'utilisation des lots/prix des partenaires. Le contenu et les images présentes sur ces sites partenaires relèvent uniquement de la responsabilité du partenaire ou de son éditeur, conformément à la réglementation en vigueur.

8.2 Report du Jeu. La Société Organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la Durée du Jeu et de reporter toute date annoncée. Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit de mettre fin au Jeu s'il ne peut être garanti que ledit Jeu se déroule de manière équitable pour des raisons techniques, juridiques ou toute autre raison, ou si la Société Organisatrice suspecte un participant de manipuler les participations.

ARTICLE 9 : AVENANTS AU REGLEMENT

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Jeu ou de modifier la Durée.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la société organisatrice.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce Jeu ou tenté de le faire. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis à- vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement de la part d'un participant, la Société Organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute

participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation.

ARTICLE 11 RECLAMATION

Toute réclamation ou contestation, pour quelque raison que ce soit, relative au Jeu devra être adressée par écrit à l'adresse suivante La Poste - DIRECTION E-Commerce Jeu Concours La Poste Ça Déménage - 62 rue Camille Desmoulins - 92130 Issy les Moulineaux (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer : même nom, même adresse).

Les contestations et réclamations écrites relatives au Jeu ne seront plus prises en compte après le 7 juillet 2022. Le Client a la possibilité, si la réponse de La Poste ne le satisfait pas, ou s'il n'a pas reçu de réponse deux mois après le dépôt de sa réclamation, de saisir le médiateur de La Poste.

La procédure de médiation est gratuite.

Le médiateur émet, dans un délai de deux mois à compter de l'enregistrement de la saisine par ses services, un avis motivé valant recommandation entre les parties.

Ce délai peut être prolongé en cas d'insuffisance des pièces versées au dossier nécessitant des mesures d'instruction supplémentaires.

La saisine du Médiateur du groupe La Poste suspend le délai de prescription légal à compter de la date d'ouverture du dossier, notifiée par l'envoi d'un courrier en accusant réception aux parties. La prescription recommence à courir à compter de la date d'émission de l'avis rendu par le Médiateur.

La saisine doit être adressée à l'adresse suivante :

Le Médiateur de la consommation du groupe La Poste
CP Y812
5 rue du colonel Pierre AVIA
75757 PARIS CEDEX 15

ARTICLE 12 : PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites.

ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES

Le présent règlement est entièrement et exclusivement soumis au droit français.

Tout désaccord relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent règlement, non résolu préalablement par voie amiable, relèvera de la compétence des juridictions françaises compétentes.